

Un nouveau plan de circulation à l'essai pour plus de sérénité et de mobilités actives !



Depuis le début du mandat, la municipalité porte un objectif clair : pacifier la relation entre les différents utilisateurs de la voirie communale et favoriser les mobilités actives. La constitution d'un comité consultatif, composé de citoyens et d'élus a permis de dégager les priorités et axes de travail pour ce mandat en termes de voirie et aménagement.

Ces objectifs vont nécessiter plusieurs phases de mise en œuvre regroupées en 2 fois deux ans.

Comité consultatif voirie/circulation

Composition :

- Élus de la majorité et de l'opposition
- Représentants d'associations
- Habitants de Cournonterral

5 rencontres en 16 mois :

> 30/06/2021

Présentation des attendus

> 11/09/2021

Définition des priorités

> 22/11/2021

Echange sur les retours des services de 3M

> 11/05/2022

Présentation des avancées de l'étude urbaine

> 28/11/2022

Présentation du phasage des opérations

Ce dispositif fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation par le comité consultatif ainsi qu'au travers d'un questionnaire en ligne dédié aux usagers.

Les 4 Priorités définies par le comité consultatif :

- Apaiser la circulation en centre-ville et autour des écoles.
- Favoriser les déplacements doux.
- Améliorer le stationnement.
- Aménager en priorité la Grand'Rue entrée de ville.



PHASE 2023/2024

- > Passage de la ville en zone 30
- > Requalification de la Grand'Rue
- > Mise en sens unique de la ceinture nord
- > Piétonisation du centre historique

Passage de la ville en zone 30

Sur tout le périmètre de la commune avec :

- Harmonisation et réduction des vitesses.
- Création de pistes cyclables à contre-sens.
- Amélioration des interactions entre les usagers de la route et la sécurité (ex : développement de trottoirs rue des Pichounets et rue Armand Daney...).
- Limitation des nuisances (pollution, bruit, accidents...).



A Cournonterral, il existe actuellement des voies à :

- 30 km/h
- 50 km/h
- 70 km/h

Harmonisation des vitesses à l'ensemble de la commune.

Développement de zones de rencontre autour des écoles et en centre-ville affectées à tous les usagers

Dans ces zones, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules.

La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.

Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes.

Les entrées et sorties de ces zones sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de chaque zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

Requalification de la Grand'Rue

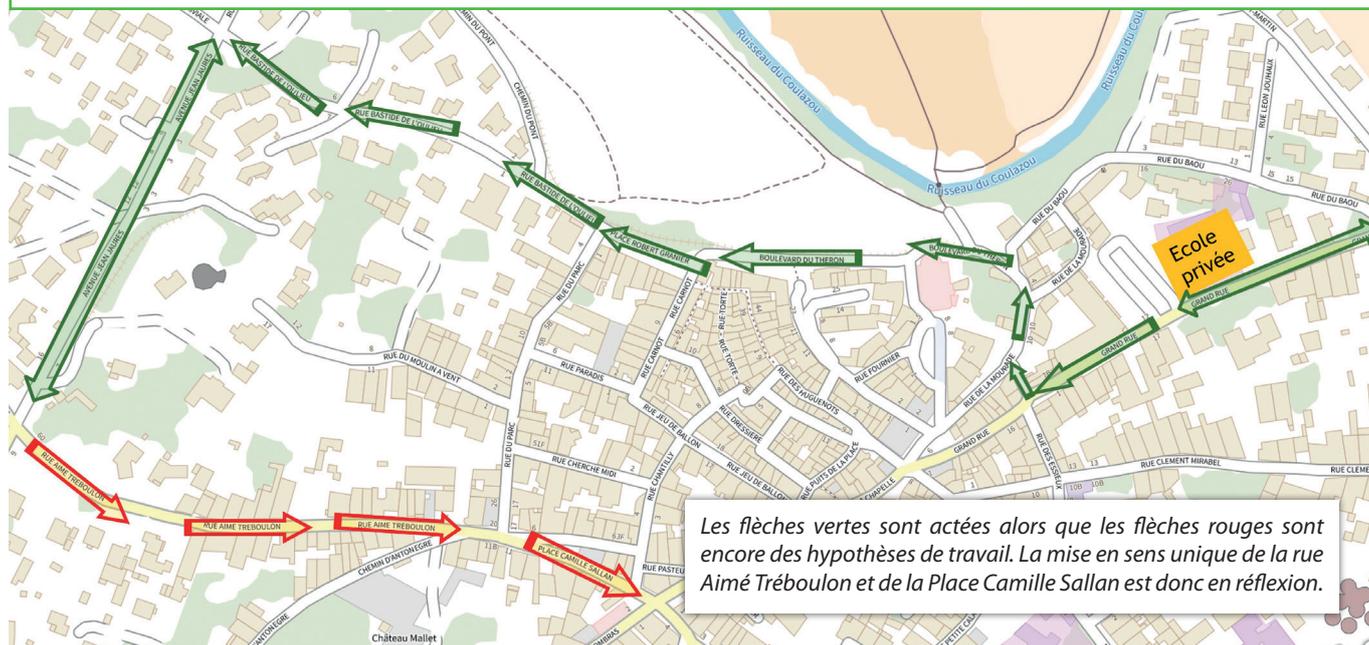
De l'intersection de la rue des Essieux jusqu'à l'intersection du chemin de Saint Martin.

Trois sous-sections seront aménagées en fonction de l'espace disponible :

- Une 1^{re} section à double sens avec trottoirs et piste cyclable dans l'axe sud-nord.
- Une 2^e section à sens unique avec stationnement, trottoirs et piste cyclable.
- Une 3^e section à sens unique (zone de rencontre) avec piste cyclable.

Mise en sens unique de la ceinture nord

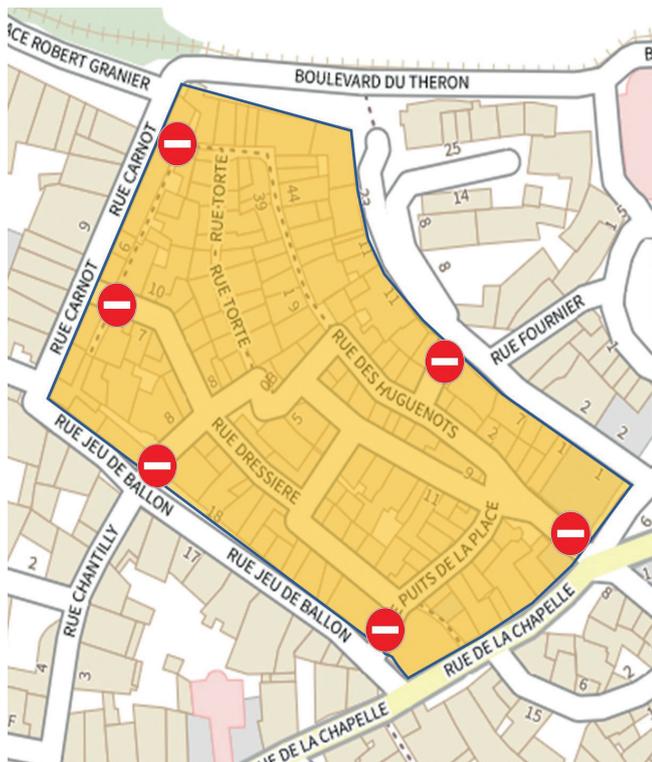
De la Grand'Rue (à partir du parking de l'école S^{te} Jeanne d'Arc vers le centre-ville) ainsi que de la rue des Essieux, de la rue de la Mourade, du boulevard du Théron, de la place Robert Granier et de la rue Bastide de l'Oulieu.



Les flèches vertes sont actées alors que les flèches rouges sont encore des hypothèses de travail. La mise en sens unique de la rue Aimé Tréboulon et de la Place Camille Sallan est donc en réflexion.

Piétonnisation du centre historique

- Sécurisation des piétons
- Suppression des nuisances liées aux véhicules
- Aménagement urbain et végétalisation
- Appropriation des rues par les riverains
- Invitation à la promenade



Dans cette zone, seuls les véhicules nécessaires à la desserte interne seront autorisés à circuler à l'allure du pas et les piétons seront prioritaires sur ceux-ci.

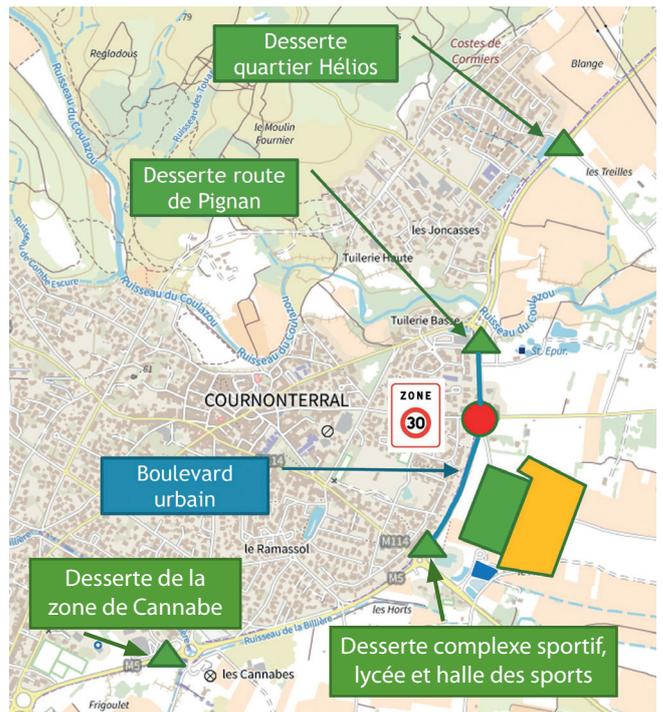
PHASE 2025/2026

- > Transformation de la RM5
- > Circulation au sud de la ville

Transformation de la RM5

La RM5 deviendra un boulevard urbain (zone 30) avec l'arrivée de la ligne bustram et la création de 4 stations :

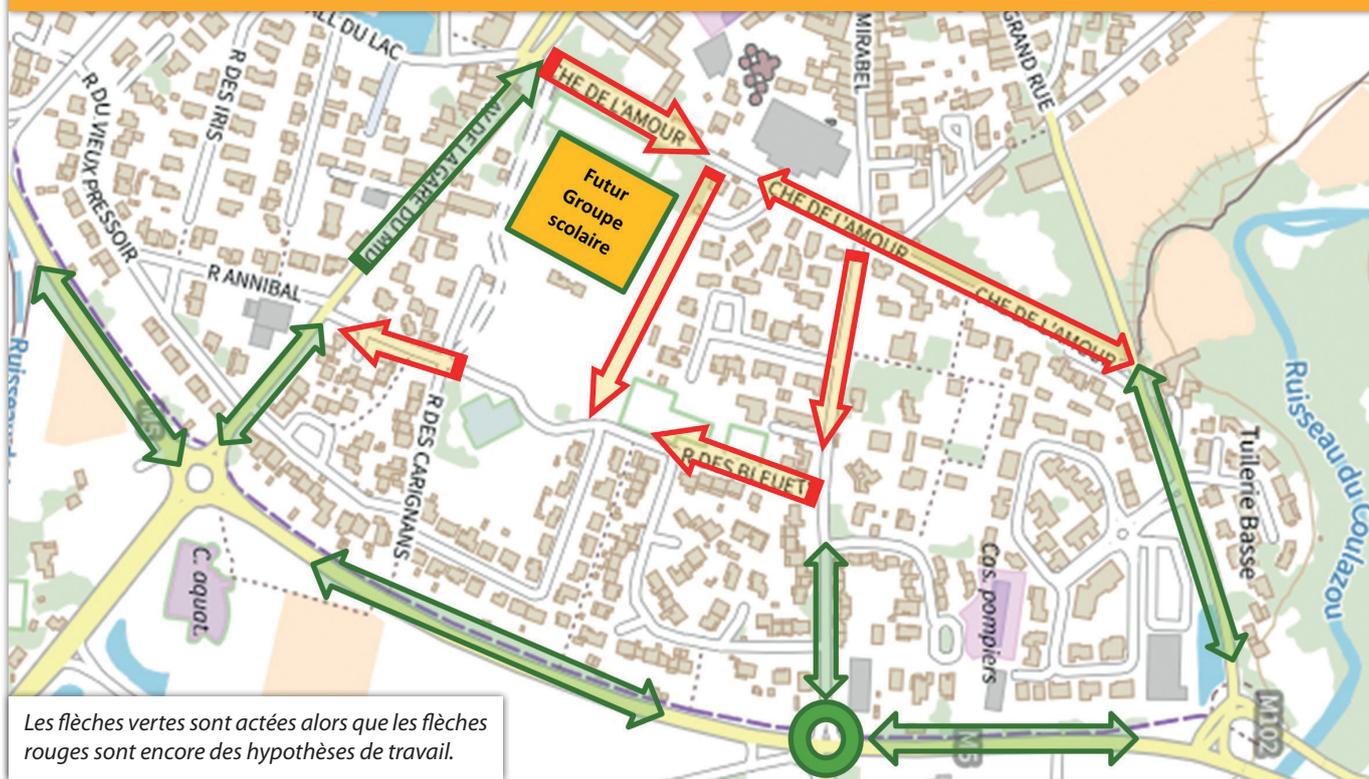
- au rond-point de l'entrée du quartier Hélios,
- au niveau de l'intersection de la route de Pignan,
- au rond-point de la piscine,
- à la zone d'activité de Cannabe.



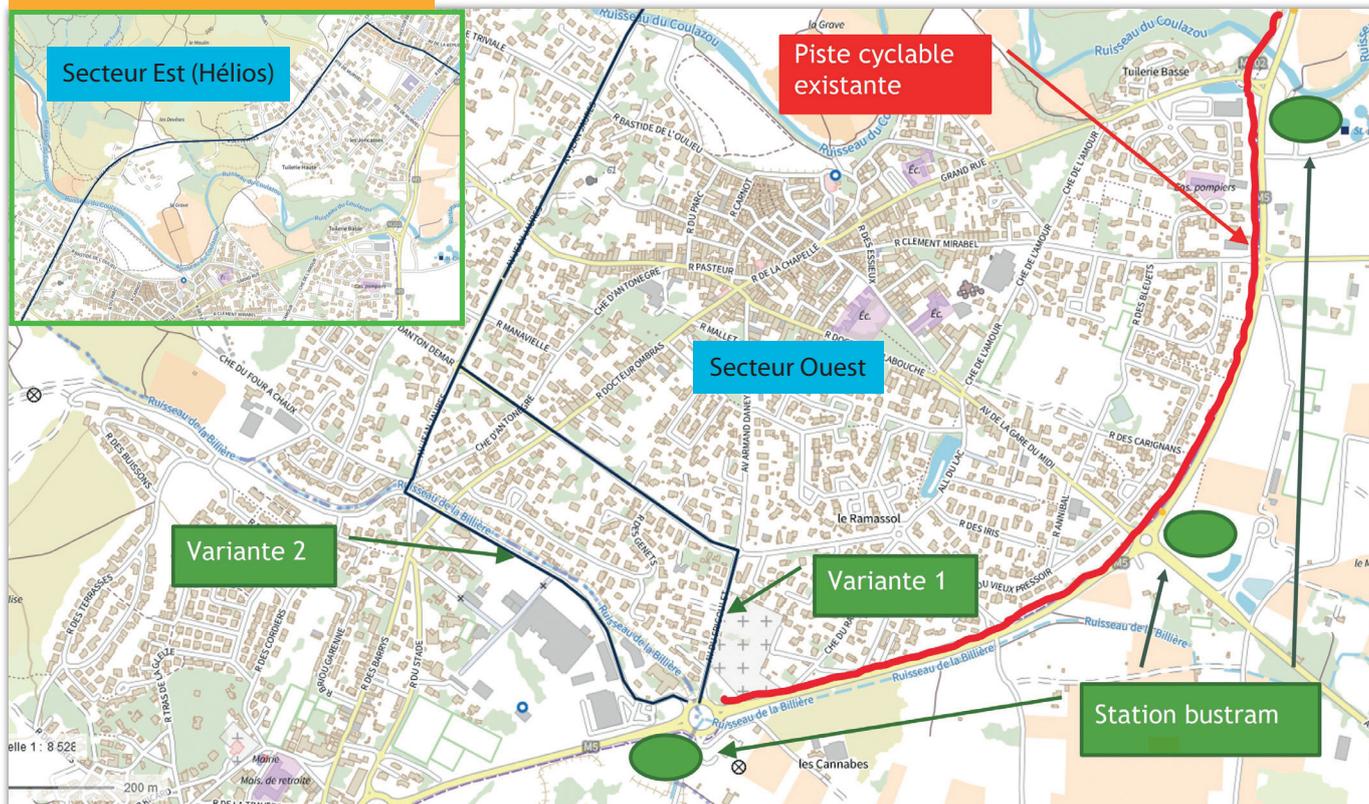
Circulation au sud de la ville

- Amélioration de la piste cyclable et mise en place de mails piétonniers.
- Changement de sens de circulation de l'avenue de la Gare du Midi afin d'avoir une vraie entrée de ville, un sens de circulation adapté autour des anciens stades et lieux d'accueil de la future école.
- Création d'un giratoire à l'intersection de la route de Fabrègues et de la RM5.
- Mise en place d'un mail piétonnier et cycliste reliant le lycée, les installations sportives et les écoles du centre-ville.
- Création d'une piste cyclable ("Ring") reliant le rond-point d'Hélios au rond-point de Cannabe en passant par le chemin de l'ancienne voie ferrée, l'avenue Jean Jaurès, l'avenue du 8 Mai 1945 et l'avenue du Frigoulet.

Plan de circulation au sud de la ville : Le sens unique de l'avenue de la Gare du Midi sera inversé.



Ring : Nouvelle piste cyclable



Olivier DELMAS, 1^{er} Adjoint Personnel & Administration Générale